

Situation au 08.04.2019

D

P

S-E

C

T

- *Le fort désir d'indépendance en 2021, pour les 300 ans de la colonisation danoise, est tempéré par la dépendance économique aux aides danoises et européennes.*
- *Les élites locales comptent sur les gains générés par l'exploitation des sols mais cette perspective semble encore lointaine et les retombées n'arriveront pas aussi vite qu'espérés mais plutôt à l'horizon 2030-2040.*
- *Les tensions et revendications suscitées par la course aux matières premières apparaissent déjà, tant au Groenland que dans la zone arctique.*
- *Du fait du réchauffement climatique, des zones vont désormais être accessibles à l'exploration ; de plus le passage du Nord-Est praticable en 2050 va bouleverser le commerce international et en conséquence, la position géostratégique de l'île.*
- *La Russie, qui aspire au leadership dans la région grâce à sa technologie de pointe (brise-glaces nucléaires) doit faire face au regain d'intérêts des Etats-Unis qui ont réactivé leur base stratégique à Thulé au Groenland, construite au début de la guerre froide.*



Source : Atlas de cartographie (IEP Paris)

LA QUESTION DE L'INDEPENDANCE

Une volonté indépendantiste à l'épreuve des réalités socio-économiques

A) Un pays autonome mais sous perfusion

Le Groenland a été colonisé par le Danemark en 1721 et demeure encore aujourd'hui dépendante de Copenhague, notamment sur le plan économique, alors que plusieurs traités successifs ont renforcé son autonomie ces dernières années. Depuis 1979, le territoire jouit d'une « autonomie interne » qui a abouti à la création d'un Parlement, le « Inatsisartut », et d'un gouvernement souverain sur les questions intérieures (pêche, chasse, éducation, culture...). Les questions régaliennes (diplomatie, armée, justice) relèvent encore des prérogatives du royaume danois, même si le Groenland a obtenu en 2009, le statut « d'autonomie renforcée », prévu par l'accord du Selvstyre, à la suite d'un référendum. Toutefois, l'article 6 de l'accord stipule qu'il reviendra au gouvernement autonome de financer les dépenses liées à la prise en charge de toute nouvelle responsabilité, ce qui met par ailleurs en exergue les enjeux économiques qu'impliquerait l'indépendance de l'île au vu de sa dépendance financière.

De plus, l'accord établit la future répartition des gains générés par l'exploitation des ressources naturelles de l'île. Ainsi, il a été décidé que l'île empocherait 100 % des gains jusqu'à hauteur de 75 millions de couronnes (10 millions d'euros) par an.

Pour les bénéficiaires dépassant ce montant, ils devront être partagés à égalité entre les deux partenaires, étant convenu que la part perçue par le Danemark serait déduite de l'aide annuelle attribuée à l'île : le territoire bénéficie d'une aide annuelle de 3,4 milliards de couronnes danoises (environ 460 millions d'euros), ce qui équivaut aux deux tiers du budget groenlandais. Néanmoins, l'assistance économique danoise sera suspendue dès lors que les gains générés par l'exploitation du sol groenlandais dépasseront les 7 milliards de couronnes (935 millions d'euros). Or, actuellement, la capacité productive de l'île demeure très faible (PIB de 2,1 milliards d'euros en 2016) et dépend principalement du secteur de la pêche, qui représente 90 % des exportations du territoire.

Enfin, le Groenland s'est affranchi politiquement de l'Union européenne en quittant la communauté économique (CEE) en 1985 après concertation référendaire en 1982. Mais l'île perçoit néanmoins une aide financière de la part l'UE en qualité de pays et territoire d'outre-mer (PTOM) : 25 millions d'€ par an en vertu de l'accord de partenariat 2007-2013, renouvelé pour la période 2014-2020, auxquels s'ajoutent 15,8 millions d'€ versés dans le cadre du partenariat sur la pêche, conclu en 2007.

B) Divisions internes sur les modalités politiques de l'indépendance

Si la question de l'indépendance de l'île connaît des complications d'ordre économique, elle est également rendue sensible par les problèmes politiques internes que peut rencontrer l'île.

Si la marche vers l'indépendance semble bel et bien enclenchée, l'autonomie économique représente l'un des plus importants défis à relever pour le Groenland. Et l'aide économique et financière apportée par le Danemark reste la pierre d'achoppement de la question de l'indépendance.

Au niveau politique, la population est largement en faveur de l'indépendance (75,5% ont approuvé le référendum de 2009) qui est également défendue par 6 des 7 partis présents au sein de l'Inatsisartut. Elle apparaît donc comme un horizon proche. En témoigne un texte de l'accord de 2009 qui prévoit l'attribution du titre de langue officielle au kalaallisut, parlé par les Inuits qui représentent 90% de la population (le reste étant danois).

Les élections législatives de 2018 ont porté au pouvoir le Siumut (« En avant »), parti social-démocrate de Kim Kielsen avec 27,2 % des voix, qui a obtenu 9 des 31 sièges que compte le Parlement. Le nouveau gouvernement « Kielsen 3 » rassemble les formations politiques indépendantistes les plus radicales. Les élus du Parti Naleraq, 2ème force du nouveau gouvernement, appellent à une déclaration d'indépendance le 21 Juin 2021, date d'anniversaire de la colonisation danoise. Le parti Inuit Ataqatigiit, la seule force politique écologiste et qui se montre plus sceptique quant à l'exploitation des ressources de l'île, est arrivée en deuxième position (25,5%) avec huit élus, ce qui assure une majorité d'indépendantistes au Parlement.

Mais ces partis ont conscience qu'une indépendance précipitée pourrait avoir des conséquences négatives sur les conditions socio-économiques de la population. L'extraction des sols rendue difficile par les conditions climatiques n'assurerait probablement pas le développement des populations alors que les Kalaallit Nunaat (Groenlandais) connaissent une grande misère sociale (en 2014, 82 suicides pour 100.000 habitants), faisant de l'île le territoire où le taux de suicide est le plus fort au monde, ainsi que d'insolubles problèmes d'alcoolisme. Des sondages réalisés en 2001 viennent confirmer que 80 % des Groenlandais sont favorables à une forme d'indépendance à la seule condition que cela ne se transforme pas en une diminution de leur niveau de vie.

Pour tenter de remédier à ces freins et accélérer son autonomie, le gouvernement pro-indépendantiste tente de doper l'attractivité financière du territoire. Il s'est doté d'une loi en 2012 destinée à attirer des entreprises minières étrangères, donnant la possibilité à ces compagnies d'employer sur le sol groenlandais une main-d'œuvre étrangère à des conditions moins coûteuses. Cependant, en plus des accusations de dumping social lancées par des syndicats au Groenland et au Danemark, le texte a suscité un débat concernant la primauté des responsabilités.

La possibilité de voir s'ériger un Etat nation groenlandais est à relativiser dans la mesure où l'identité de la population est morcelée, ce qui pourrait peser sur une future indépendance. Illustration de cette partition, la langue officielle, le Kalaallisut, est perçue comme une forme d'impérialisme par les Groenlandais du Nord et de l'Est et a abouti à l'utilisation du danois plutôt que le Kalaallisut dans ces zones.

Même si les élections qui ont suivi montrent une certaine confiance de la part de la population dans les élites locales indépendantistes, la crainte d'une indépendance dépourvue d'une réelle stratégie de développement économique subsiste.

UN TERRITOIRE AU CARREFOUR DE MULTIPLES INTERETS

Une position géographique de plus en plus stratégique

En juillet 2008, l'Agence géologique américaine (U.S. Geological Survey) a publié une étude selon laquelle l'Arctique contiendrait 20% des réserves pétrolières mondiales (jusqu'à 650 milliards de barils de pétrole), 30 % du gaz qui resterait à découvrir sur la planète, d'importants gisements de minerais (diamants, or, zinc, nickel, molybdène, uranium...) qui représentent 25 % des réserves mondiales. Or, le Groenland s'inscrit dans l'ère géographique et culturelle de l'Arctique, dans laquelle les pays se réunissent au sein d'organisations internationales, notamment au sein du Conseil de l'Arctique, ce qui n'est pas sans susciter interrogations et convoitises sur les richesses probables détenues par l'île.

Le Conseil de l'Arctique

Le Conseil de l'Arctique est fondé par la déclaration d'Ottawa en 1996 et se présente comme un « forum intergouvernemental de haut niveau ». Il comporte comme Etats membres permanents le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie et la Suède, sept organisations représentant les peuples autochtones, douze Etats dits observateurs qui peuvent assister aux débats mais n'ont pas de droit de vote, et vingt organisations gouvernementales ou non gouvernementales, également observatrices. Cependant, la création de l'Arctic Five en 2012 (Canada, Danemark, États-Unis, Norvège, Russie), qui regroupe uniquement les pays riverains, illustre la volonté de préservation et de protection de leur souveraineté et de leurs intérêts. En mai 2013, la Chine, l'Inde, la Corée du Sud et la Pologne notamment ont été admis comme observateurs, mais l'Union européenne est demeurée le seul candidat dont l'admission a été refusée, car ses ambitions auraient pu mettre à mal la stabilité de la gouvernance des membres permanents ainsi que leur leadership sur la zone.

Plusieurs accords contraignants ont été mis en place, notamment l'accord de Kiruna de 2013, connu sous le nom « Agreement on Cooperation on Marine Oil Pollution Preparedness and Response in the Arctic ». Cet accord vise à développer la coopération, la coordination et l'assistance relative à la préparation et à la réponse en cas de catastrophe pétrolière. Il concerne tout accident intervenu ou menaçant la zone maritime sous souveraineté ou juridiction des États du Conseil Arctique. Focalisé principalement sur des accords de coopération scientifiques, environnementaux et sanitaires, le Conseil de l'Arctique produit davantage de « soft law » que d'accords contraignants sur les questions géopolitiques et économiques. Les compétences du Conseil connaissent donc des limites en matière d'actions. En effet, la mise en œuvre de ces textes dépendra du bon vouloir de chaque pays, qui reste libre d'y consacrer les moyens budgétaires qu'il entend. Ces accords n'apportent aucune garantie quant aux moyens qui seront déployés afin de répondre aux défis identifiés.

Le réchauffement climatique laisse apparaître des routes maritimes stratégiques aux abords du Groenland, notamment le passage du Nord-Est (à son minimum de septembre, la banquise diminue de 35% de la banquise depuis 1979 selon la NASA). Cette voie permettrait de réduire d'environ 5.000 kilomètres (32 %) et de 10 à 14 jours le trajet entre Busan (Corée du Sud) et Rotterdam (Pays-Bas). Néanmoins, les conditions de passage restent particulièrement complexes et nécessitent de faire appel à une technologie de pointe (brise-glace à propulsion nucléaire russe). Le manque d'infrastructures portuaires et de maintenance dans ces régions et le prix exigé par les assurances pour couvrir ce qui est considéré comme une navigation à haut risque relativisent le potentiel stratégique de ce passage.

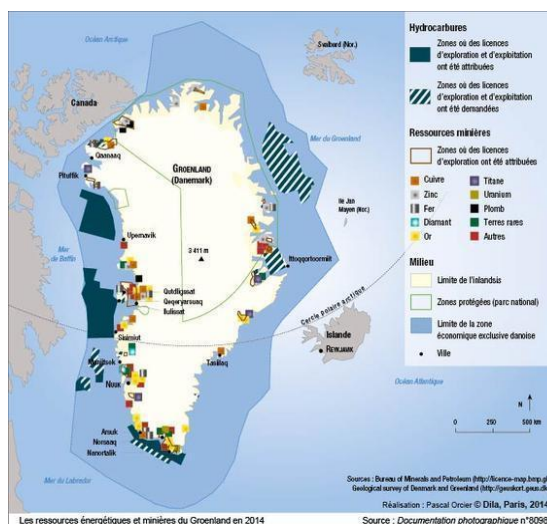


L'emprunt de ce passage et la navigation dans les eaux arctiques demeurent cependant des éléments stratégiques incontournables. Le Conseil de l'Arctique a procédé en 2005 à une "Évaluation de la navigation maritime dans l'Arctique" (Arctic Marine Shipping Assessment) afin d'identifier les possibilités de la navigation dans cette zone d'ici 2050. Il envisage le rallongement de la saison moyenne de navigation de 20 à 30 jours (2004) à 170 jours aux environs de 2050. Pour en tirer parti, les investisseurs privés construisent déjà des navires-citernes spéciaux, capables d'atteindre les futurs champs pétroliers et gaziers de l'Arctique sans avoir recours aux brise-glaces.

Des investissements grandissants mais toujours limités

La conquête de l'Arctique reste toujours d'actualité même si le cours des hydrocarbures connaît des inflexions ces dernières années (malgré une remontée récente) et que les engagements environnementaux mondiaux de la COP21 et des pays riverains pour la protection de l'environnement arctique tentent de protéger cet écosystème unique en restreignant les activités humaines.

La compagnie australienne Greenland Minerals and Energy Ltd (détenu à 74% par la China Minmetals Nonferrous Metals Co. Ltd) a découvert en 2007 ce qui pourrait être le plus grand gisement mondial de métaux rares, au sud de l'île. Le groupe américain Alcoa envisage l'implantation d'une grande usine d'aluminium sur la côte ouest, à Maniitsoq. La société London Mining, appuyée par des investisseurs chinois développe un projet de plus de deux milliards de dollars d'investissement pour l'exploitation d'une mine de fer. Les sociétés telles que Exxon Mobil, Cairn Energy, Dong Energy ou encore EnCana prospectent également pour l'obtention de licences d'exploration et d'extraction. Si une seule mine d'or est actuellement exploitée, cinq autres sont sur le point d'être ouvertes, et 120 sites sont en cours d'exploration.



La Chine qui détient déjà 48% des terres rares et 95% de la production de celles-ci, explore les opportunités en Arctique pour assurer la permanence de son monopole. La China-Nordic Mining Company Ltd explore ainsi des gisements d'or et de cuivre dans le Sud-est groenlandais, près d'Iltoqqortoormiut. De plus, pour exploiter ces mines, il faudra faire venir plusieurs milliers de travailleurs immigrés, soit un pourcentage non négligeable des 57.000 habitants que compte l'île. Un tel afflux inquiète la population à 90 % Inuit, jusque-là protégée par son isolement.

Cette course internationale aux ressources est à relativiser, en raison des difficultés d'extraction des sols.

- La London Mining, propriétaire d'une mine de fer (Isua project) au nord de Nuuk y a cessé ses activités après avoir fait faillite et la licence a été rachetée par le groupe chinois General Nice en 2015. Le projet reste contesté pour ses impacts environnementaux et sociaux, mais aussi pour le manque de considération des populations locales dans sa mise en place.
- La licence d'exploitation obtenue en 2016 par la compagnie australienne Ironbark dans le nord-est du Groenland suscite des contestations (limitées) de la part des associations environnementales telles que World Wide Fund for Nature (WWF) Greenland et Avataq, car l'exploitation prendrait place dans le plus grand parc naturel au monde (le Kalaallit Nunaanni nuna eqqissimattiaq).
- Enfin, la Fraser Institute, groupe de réflexion canadien, a d'ailleurs montré en 2017 que le Groenland avait perdu 29 places par rapport à l'année précédente dans le classement des pays les plus attractifs pour les investissements miniers.

Un intérêt géostratégique grandissant

Le Groenland revêt aussi une importance grandissante sur plan militaire et géostratégique. En effet, de nombreuses revendications territoriales sur des zones jusque-là inexploitées sont désormais sources de tensions dans l'Arctique. Le 2 août 2007, dans le cadre d'une expédition russe (Arktika), des submersibles de type MIR ont atteint, pour la première fois, le plancher océanique à la verticale du pôle Nord, sur la dorsale Lomonossov. La Russie a alors planté un drapeau à 4.300 mètres de profondeur et prélevé des échantillons du fond sous-marin, condition indispensable à la revendication d'un plateau continental (Convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982).

Si la Russie s'érige comme une puissance arctique investie dans l'exploration et l'exploitation des sols (3 brise-glaces à propulsion nucléaire seront opérationnels en 2022), les autres puissances de l'Arctic Five, toutes membres de l'OTAN, s'impliquent de leur côté dans la sécurisation de leurs intérêts dans la zone. Le Danemark et la Norvège ont notamment déployé des frégates ainsi que des F16 au Groenland. Par ailleurs, le seul conflit territorial (à ne pas confondre avec les revendications des zones maritimes) se déroulant dans l'Arctique est celui de l'île Hans entre le Canada et le Danemark. Pendant des années, le débat concernant cette île rocheuse et stérile, non peuplée et dénuée de ressources économiques est resté feutré. Désormais, il réapparaît au premier plan.

De plus, le Groenland accueille depuis la période de la Guerre Froide (1951), la base américaine à Thulé (Pittufik), véritable pièce maîtresse du bouclier anti-missiles américain. Cette base avait d'ailleurs donné lieu à *l'Affaire Thulé* qui mit à mal les relations entre le Groenland et le Danemark. En effet, alors que Copenhague interdisait le stationnement d'armes nucléaires en temps de paix, un bombardier américain B-52 équipé de 4 bombes nucléaires (toujours introuvables) s'était écrasé en 1968 non loin de la base.

La course aux ressources et à l'appropriation des sols ne suscite pas que la convoitise des puissances avoisinantes. Si Pékin ne possède de frontières communes au monde arctique, elle entend néanmoins jouer un rôle de premier plan dans la zone. La Chine a préparé et conduit cinq expéditions en Arctique (entre 1999 et 2012) et a fondé sa première station, « Fleuve Jaune », à Ny-Alesund, sur l'île de Spitzberg en Norvège (2004).

Les États riverains de l'océan arctique se sont donc engagés dans des processus de la juridiction internationale, destinés à faire valoir leurs droits tout en faisant l'inventaire des ressources réelles ou potentielles du plateau continental au large de leurs côtes. Les revendications territoriales laissent entrevoir de potentielles tensions, notamment lorsque les ressources des sols arctiques seront davantage exploitables.

PERSPECTIVES

La possibilité d'un Groenland indépendant en 2021, largement conditionné par l'obtention d'une autonomie financière vis-à-vis du Danemark, doit donc être relativisée à court terme. Cela étant dit, elle sera bien faisable par l'ouverture des marchés d'hydrocarbures et des différentes exploitations de mines de l'île.